

automatiquement la plupart des sites publics et des zones d'activités.
#Pour les particuliers, le réseau n'est pas encore accessible directement. Les coûts sont actuellement **très variables** et peuvent aller de 300 euros en zones urbaines denses à plusieurs milliers d'euros en secteur rural. Ce coût pourra être réparti selon les cas entre plusieurs intervenants : le **FAI**, la collectivité, le particulier, le bailleur, les copropriétés, etc.

Le Conseil général, la Région Île-de-France et la Caisse des Dépôts et Consignations lancent conjointement une grande étude départementale afin de préciser le plus possible ces coûts de raccordement. Une synthèse sera disponible sur le site Internet du Conseil général d'ici fin 2009.

9 L'arrivée de la fibre optique près de chez moi signifie-t-elle que ma connexion via l'ADSL est déjà « dépassée » ?

#La **fibre optique** possède plusieurs avantages par rapport à l'**ADSL** : elle permet théoriquement d'atteindre des **débits** pouvant aller à plus de 2 Gigabits par seconde (donc 1000 fois supérieurs à l'**ADSL**). Elle a aussi l'énorme avantage de ne subir qu'une très faible perte de signal sur la distance. Cependant, des recherches sont actuellement menées sur une technique baptisée « Dynamic Spectrum Management » (**DSM**), qui vise à améliorer la performance de l'**ADSL** supportée sur les lignes téléphoniques actuelles. Dans tous les cas, l'**ADSL** a encore de beaux jours devant lui.

10 Puis-je recevoir les chaînes de télévision quel que soit mon débit Internet ?

#La réception de chaînes de télévision dépend de la technologie utilisée et du **débit** disponible.

Si vous êtes connecté par **ADSL**, vous pouvez recevoir au mieux une chaîne en haute-définition pour un débit au moins égal à 15 Mbps.

Si vous êtes connecté au câble, vous recevez toutes les chaînes en définition normale, au mieux en haute-définition, selon la qualité de votre réseau.

Si vous êtes connecté par **WIMAX** et **Wi-Fi**, vous ne pouvez pas recevoir la télévision car ces technologies ne le permettent pas.

La **fibre optique** permettra bientôt à ceux qui y seront connectés de recevoir tout type de chaînes de télévision, quelle qu'en soit la définition, et de manière simultanée.

ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) : Technologie qui permet, sans travaux importants, d'utiliser le réseau téléphonique classique pour relier l'abonné à l'Internet rapide et sans occuper la ligne téléphonique. Les débits sont fonction de la longueur et du diamètre du câble téléphonique en cuivre entre le central téléphonique et l'abonné.

Courant Porteur en Ligne (CPL) : Technologie qui permet de transmettre des télécommunications par le réseau électrique classique, sans travaux importants soit à l'intérieur d'un bâtiment soit vers l'extérieur afin d'être relié au réseau mondial. Les débits sont partagés entre les utilisateurs.

Débit : Le débit, ou bande passante, sert à mesurer la vitesse de transmission des données. L'unité de mesure est le nombre de bits (données) par seconde, et s'écrit « bit/s » ou « bps ».

Déléataire : Le Conseil général n'entend pas directement les travaux de construction du réseau, ni son exploitation. Il délègue ces missions à un groupement d'entreprises : **Sem@for77**, le délégataire de service du Conseil général. **Sem@for77** est lié par contrat au Département pour une durée de 20 ans.

Fibre optique : Technologie nouvelle pour la desserte de l'abonné. Peu développée encore en France, l'infrastructure optique de bout en bout se généralise partout très rapidement, car elle permet des débits très élevés, dont la limite n'est pas encore connue. Elle permet notamment des débits symétriques et constants pour chaque utilisateur raccordé. Sa mise en œuvre nécessite en revanche très souvent d'importants travaux.

Fournisseur d'Accès Internet (FAI) : Ce vocable désigne des sociétés spécialisées proposant au minimum à leurs abonnés une connexion à Internet, une adresse de messagerie, un hébergement de site personnel et un portail (page d'accueil) pour naviguer sur Internet. La plupart des FAI proposent de nombreux autres services, dont certains sont payants.

Haut débit : **En matière commerciale**, les prestataires de services de télécommunications appellent « haut débit » tout ce qui est plus rapide que le modem RTC (56 kbps) ou numéris (128 kbps). **En matière technique**, il n'y a pas de normalisation mondiale pour une définition uniforme du bas, moyen, haut et très haut débit. En France, la notion de haut débit a été définie par le Gouvernement de la manière suivante : débit descendant entre 512 Kbps et 2 Mbps et débit remontant au moins égal à 64 Kbps.

Wi-Fi (Wireless Fidelity) : Technologie complémentaire des réseaux filaires, permettant de s'affranchir des contraintes liées aux cordons de raccordement. La portée est faible (quelques dizaines de mètres). Les débits sont partagés entre les utilisateurs.

WIMAX (Worldwide Interoperability for Microwave Access) : Technologie de transmission sans fil à longue portée permettant de transmettre des débits théoriques de plusieurs Mbit/s jusqu'à 50 Km. Les débits sont partagés entre les utilisateurs.